

Lettre aux porteurs

Paris, le 21 mai 2021

Objet : modification du FCP La Française Inflection Point Multi Trends

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du FCP La Française Inflection Point Multi Trends et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

Dans le cadre de sa démarche responsable, la société de gestion La Française Asset Management, a de longue date développé des stratégies d'investissement dites responsables et durables. L'une de ses stratégies, déployée dans plusieurs compartiments de sa SICAV de droit luxembourgeois La Française LUX, vise à privilégier les entreprises engagées dans la transition énergétique vers une économie moins consommatrice de CO2. Au-delà de ses vertus pour l'environnement, cette approche est fondée sur la conviction que ce sont les entreprises les plus actives sur ce front qui seront à la fois les mieux armées contre les chocs à venir et les plus à même de saisir des opportunités génératrices de croissance à long terme.

La société de gestion a décidé de faire bénéficier le fonds La Française Inflection Point Multi Trends (ci-après le « **Fonds** ») de cette approche en le transformant en fonds nourricier du compartiment La Française LUX Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F EUR -LU0840091218) (compartiment de la SICAV La Française LUX) (ci-après l'« **OPCVM maître** »).

Cette décision modifie de fait l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement ainsi que l'indicateur de référence de La Française Inflection Point Multi Trends. La dénomination du Fonds sera également modifiée en « **La Française Actions €CO2 Responsable** ».

Pour votre information, La Française LUX Inflection Point Carbon Impact Euro, anciennement dénommé La Française Lux – Inflection Point European Equity, était le fonds maître du Fonds jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

Cette mutation a reçu l'agrément de l'AMF en date du 8 avril 2021 et sera effective le 23 juin 2021.

En participant à cette opération, vous acceptez que votre Fonds investisse en totalité dans un compartiment de la SICAV La Française Lux soumise aux règles du droit luxembourgeois. Le compartiment et son dépositaire relèvent de la juridiction des tribunaux du Grand-Duché du Luxembourg, contrairement au Fonds qui est un OPCVM de droit français. Pour autant, il convient de relever que la société de gestion du Fonds et de la SICAV La Française Lux est La Française Asset Management.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos titres sans frais à tout moment, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

2. Les modifications entraînées par l'opération de mutation

Les principales modifications impactant le Fonds sont décrites ci-dessous et détaillées en Annexe 1 de ce présent courrier :

- Le profil de risque
Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : NON

L'opération n'aura pas pour effet une augmentation du profil de risque due à une détention minimale d'actions de 85% (en lieu et place de 75%) dans la mesure où l'exposition action du Fonds est actuellement supérieure à 95%.

- Augmentation des frais : NON (voir tableau comparatif des frais avant et après modification ci-dessous)

Modifications soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :

➤ Transformation du Fonds en un fonds nourricier

Le Fonds est actuellement un Fonds commun de placement indépendant ; il deviendra nourricier du compartiment La Française LUX Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F EUR - LU0840091218), compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois La Française LUX.

➤ Modification de l'objectif de gestion du Fonds

L'objectif de gestion du FCP a été modifié comme suit :

« L'objectif du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable, au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme. »

En lieu et place de :

« Le fonds La Française Inflection Point Multi Trends, de classification "actions internationales" a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, mettant en oeuvre une gestion "Investissement Responsable. »

Modifications ne nécessitant pas d'agrément de l'Autorité des marchés financiers :

➤ Modification de la classification du Fonds

Le Fonds est actuellement un fonds de classification « Actions internationales ». Il sera désormais un fonds de classification « Actions de pays de la zone euro ».

➤ Modification de l'indicateur de référence

L'indicateur de référence du Fonds est actuellement le suivant : Stoxx Europe 600. Au terme de la modification le Fonds n'aura désormais plus d'indicateur de référence

➤ Modification de la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds sera désormais celle de l'OPCVM Maître. Ainsi, le Fonds pourra investir au minimum 85% de l'actif net en actions et titres assimilés de la zone euro et jusqu'à 10% maximum en actions internationales hors zone euro. Par ailleurs, le Fonds pourra investir jusqu'à 10% dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Le risque de change pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds.

Pour rappel, le Fonds peut actuellement investir à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande ainsi que jusqu'à 25 % en i) en actions internationales, y compris de pays émergents et ii) dans des titres de créance négociables.

➤ Modifications des frais facturés au Fonds :

	Avant modification	Après modification
Frais de gestion financière	1,886% TTC maximum	1,576% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	0,114% TTC maximum	0,104% TTC maximum
Frais indirects maximum	Néant	0,32% TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commissions de surperformance	La part des frais de gestion variables représentera 20% maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis). Frais de gestion variables plafonnés annuellement à 2,45% de l'actif net.	Néant

➤ Modification de la dénomination du Fonds

Le Fonds sera désormais dénommé « **La Française Actions €CO2 Responsable** » en lieu et place de « La Française Inflection Point Multi Trends ».

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire,
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICl et le prospectus du Fonds et de l'OPCVM maître sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT

Président

La Française Asset Management

Annexe 1

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après les changements opérés.

	<u>Avant la mutation</u>	<u>Après la mutation</u>
Dénomination	La Française Inflection Point Multi Trends	La Française Actions €CO2 Responsable
Objectif de gestion	Le fonds La Française Inflection Point Multi Trends, de classification "actions internationales" a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis) en euros sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, mettant en oeuvre une gestion "Investissement Responsable".	L'objectif du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable, au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme.
Classification	Actions internationales	Actions de pays de la zone euro
Centralisation des ordres	J avant 11h	J avant 9h15
Indicateur de référence	<p>Le Stoxx Europe 600, en euro, est un indice large comprenant 600 sociétés grandes/moyennes/petites capitalisations cotées sur 17 marchés européens, dividendes nets réinvestis. Le Stoxx Europe 600 est publié quotidiennement par Stoxx. www.stoxx.com</p> <p>Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence.</p> <p>- Administrateur du Euro Stoxx : Stoxx</p> <p>Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXGT&stoxxindex=sxxgt&searchTerm=Benchmark</p> <p>- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indice de référence a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.</p>	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.
Stratégie	Le fonds sera investi à hauteur de 75 % minimum en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Le solde	1- Stratégie d'investissement de La Française Actions €CO2 Responsable

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

de 25 % pourra être investi i) en actions internationales, y compris de pays émergents. Le fonds investira dans des sociétés de pays de l'Union européenne ou de pays européens membres de l'OCDE ii) dans des titres de créance négociables.

La sélection des actions au sein de l'univers du fonds s'opère selon un modèle propriétaire qui combine des critères financiers et des critères d'investissement responsable selon les trois piliers : Environnement, Social et Gouvernance (ESG), avec une analyse stratégique.

Les deux premières phases du processus d'investissement portent sur la sélection des titres éligibles au portefeuille.

I. La première phase du processus d'investissement consiste en l'application d'un filtre qui permet de réduire l'univers d'investissement de la stratégie à un échantillon de travail compatible avec un niveau d'exigence élevé en matière d'ESG. Ce filtre quantitatif vise à identifier et exclure, les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG (retenant à titre d'exemple des critères tels que : le niveau des émissions carbone, les accidents du travail, l'indépendance des administrateurs). Les tests sont réalisés à la fois sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note ESG avec pour objectif d'exclure 25% de l'univers d'investissement initial.

II. Au cours de la deuxième phase, la liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait l'objet d'une recherche fondamentale et approfondie afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement. Cette phase d'analyse approfondie des entreprises intègre les critères extra-financiers non-traditionnels (ESG et stratégiques) aux hypothèses financières pour assoir la décision du gérant du fonds. D'un point de vue financier, il s'agit de sélectionner les entreprises de croissance et de qualité générant des cashflows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée ; du point de vue ESG, le gérant s'appuie sur la note résultant du calcul automatisé de la première phase décrite précédemment et le cas échéant demande des compléments d'analyse. La note ESG « quantitative » d'un titre peut ainsi être ajustée à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi possible à titre exceptionnel et dans la limite de 5% de l'actif net, qu'un titre exclu en première phase puisse être réintégré dans la liste éligible.

Tout ajustement de la note quantitative doit être justifié par les analystes extra-financiers. Enfin, chaque titre qui présente un intérêt pour le gérant est l'objet d'une analyse et d'une note stratégique organisées autour de mesures liées à l'innovation et à la capacité d'adaptation. Les titres qui ont reçu des notes financières et extra-financières répondant favorablement aux niveaux requis sont candidats à l'investissement ; ils constituent ainsi la liste d'investissement.

L'investissement du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable est réalisé à hauteur de 90% minimum au travers d'un OPCVM maître dénommé La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

Rappel des objectifs et politique d'investissement de l'OPCVM maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro :

3- Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement initial du FCP est construit de la manière suivante:

- Pour l'investissement réalisé en actions et titres assimilés de la zone euro (85% minimum de l'actif net), l'univers d'investissement est constitué d'environ 650 sociétés représentatives du tissu économique de la Zone Euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'Euros et le flottant supérieur à 500 millions d'Euros ;
- Pour l'investissement réalisé en actions internationales hors zone euro (jusqu'à 10% maximum de l'actif net), l'univers d'investissement est composé d'environ 3600 sociétés représentatives du tissu économique mondial (pays développés et émergents) dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'Euros et le flottant supérieur à 500 millions d'Euros.

L'univers initial est analysé par le centre de recherche dénommé « LF Sustainable Investment Research », spécialisé sur les critères d'investissement responsable (ci-après, le « Centre de Recherche »). Cette entité appartient au groupe La Française.

Le fonds peut investir dans tous les secteurs d'activité grâce à un processus dédié et guidé par la thématique de la transition énergétique et écologique, en finançant les entreprises engagées dans une démarche bas carbone.

La gestion du fonds est active, discrétionnaire et thématique.

Le fonds investit à travers des actions et des titres assimilés, émis par des sociétés de grande et moyenne capitalisation.

Le fonds sera investi au minimum à 85% en actions et en titres assimilés de la zone euro et pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions internationales hors zone euro, incluant les pays émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro.

Le gérant sélectionne les entreprises engagées dans une démarche de transition vers une économie bas-carbone impliquant une réduction de leur émissions carbone (par exemple par substitution de source d'énergie, électrification, optimisation énergétique, etc.), comme dans celles qui permettent aux stratégies bas carbone de se déployer (biens et services soutenant les démarches d'efficacité énergétique comme l'automatisation, la technologie, les produits efficaces dans le domaine énergétique, les services visant l'optimisation de la consommation d'énergie, etc.). Le gérant investit également dans les entreprises qui génèrent des émissions

Concernant la sélection des titres, la décision d'investissement reste à l'appréciation du gérant selon ses convictions et au sein de l'univers d'investissement précédemment défini.

III. La construction du portefeuille et le pilotage dynamique des risques forment la troisième phase du processus d'investissement.

Le gérant sélectionne les titres au sein de la liste d'investissement et calibre leurs expositions dans le portefeuille selon ses convictions et conformément au cadre de risque établi pour le fonds.

La société de gestion s'appuie sur une recherche extra-financière développée au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Des précisions complémentaires sur ce(s) partenariat(s) et cette analyse extra-financière de la société de gestion, ainsi que le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM : <http://lfgrou.pe/ldLf3a>.

Le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. L'investisseur des pays de la zone euro est exposé au risque de change. Ce risque pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net dans des titres de créance négociables (certificats de dépôt, obligations du Trésor, obligations d'établissements financiers spécialisés, bons du Trésor négociables, bons à moyen terme négociables (BMTN), produits obligataires, certificats et/ou instruments du marché monétaire) à des fins de diversification des risques. Les émetteurs d'instruments de taux d'intérêt, de droit privé ou public, sont domiciliés dans un Etat membre de l'Union européenne, sans prédominance géographique ou sectorielle. Ces titres pourront être de toutes notations, c'est-à-dire « Investment Grade » ou pouvant entrer dans la catégorie des titres dits spéculatifs.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire. Il peut, afin de placer ses liquidités, investir dans des OPC monétaires ou des OPC investis dans : 1) des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, n'excède pas 12 mois ou 2) des titres de créance dont le taux est ajusté, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, au moins une fois par an.

Le fonds pourra également utiliser des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

L'utilisation d'instruments dérivés est limitée à 100 % de l'actif net du fonds.

évitées, c'est-à-dire celles qui substituent une énergie sans émissions carbone à une énergie carbonée.

Les émissions évitées sont un moyen de mesurer et valoriser la contribution des solutions mises en œuvre par les entreprises à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre [GES]. Le calcul des émissions évitées se fait par comparaison des émissions sur le cycle de vie d'une solution par rapport à une solution de référence. Nous retenons comme mesure, les quantités de CO2 non-émises par cette solution par rapport à ce que l'on aurait dû émettre pour obtenir le même service (chaleur ou électricité) avec des modes « conventionnels ». De nombreuses sociétés à l'origine de production d'énergie alternative fournissent des données sur les émissions évitées qu'elles génèrent. Lorsqu'elles ne le font pas, des facteurs d'émissions par pays ou par région, permettent de les calculer à partir des éléments de production.

La méthodologie de mesure carbone et de calcul des émissions évitées a été développée conjointement par le Centre de Recherche et la société de gestion. Le chiffre d'émissions carbone du portefeuille à une date donnée est obtenu en pondérant les émissions respectives de chaque société par leurs poids respectifs dans le portefeuille. Afin que la société de gestion dispose d'une estimation de la quantité de CO2 équivalent émise pour chacune des sociétés de l'univers d'investissement, le Centre de Recherche collecte les données carbone auprès du CDP, fournisseur indépendant, et estime le cas échéant, les émissions carbone « scope 1 » émissions directes (phase de production) et « scope 2 », émissions indirectes (résultant de la consommation directe d'énergie, ex : achat d'énergies) pour un large échantillon d'entreprises cotées dans le monde.

Les données de « scope 3 » émissions indirectes (relatives à l'amont et l'aval de l'entreprise) ne sont pas intégrées à ce jour et peuvent représenter une part importante des émissions totales. La principale raison tient à la difficulté d'attribuer les émissions carbone résultant des activités et de l'usage des produits et services de chaque entreprise lors de l'agrégation de ces mesures au niveau du portefeuille et ainsi aux limites des capacités à identifier les doubles comptages. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le scope 3 représente pour certains secteurs (comme par exemple l'automobile) la part la plus importante des émissions d'une entreprise.

Nous avons retenu pour le fonds une mesure exprimée en tonnes de CO2 émises par million d'euro investi pour exprimer l'empreinte du portefeuille. Afin d'illustrer l'objectif du fonds en matière de transition énergétique et de démarche bas carbone nous mesurons l'empreinte du portefeuille, qui en tout état de cause, et par la sélection des valeurs, devra afficher une empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis, limitée à 50% de celle de l'univers d'investissement du fonds. Les émissions évitées n'ont pas pour effet de compenser les émissions de carbone du portefeuille (déjà réduite de 50% par rapport à l'univers d'investissement initial).

Enfin, les émissions évitées sont mentionnées dans le prospectus uniquement à titre informatif et dans le cadre de nos reporting mensuels.

Le processus d'investissement est articulé en trois phases:

		<p>I. L'application d'un premier filtre vise à exclure les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG. La notation ESG est le produit d'un modèle propriétaire conçu et maintenu par le Centre de Recherche. Les tests ESG sont réalisés sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note. Ce premier filtre permet de classer les entreprises en relatif à leur secteur selon les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (avec à titre d'exemple des critères tels que : émissions carbone, accidents du travail, indépendance des administrateurs). Ce classement aboutit à l'exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement initial.</p> <p>II. La liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait ensuite l'objet d'une recherche fondamentale afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement correspondant à la thématique du fonds. Cette seconde étape du processus de sélection des titres consiste à réaliser d'une part une analyse financière des entreprises (stratégie, croissance, valorisation et risque), complétée par une analyse spécifique des critères carbonés du pilier environnement.</p> <p>III. Une construction rigoureuse du portefeuille visant d'une part à la calibration de l'exposition géographique et sectorielle pour contrôler le risque du fonds et d'autre part à calibrer l'empreinte carbone de l'ensemble.</p>												
Profil de risque	Risque de perte en capital Risque d'investissement ESG Risque de marché action Risque discrétionnaire Risque de taux Risque de change Risque de défaut lié aux émetteurs de titres de créances Risque lié aux investissements sur les pays émergents Risque de contrepartie	Risque de perte en capital Risque d'investissement ESG Risque de marché actions Risque de gestion discrétionnaire Risque de taux Risque de change Risque de liquidité Risque opérationnel												
Commissions de souscription et de rachat	<table border="1" data-bbox="465 1082 1225 1343"> <tr> <td data-bbox="465 1082 788 1246">Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</td> <td data-bbox="788 1082 1012 1246">Assiette</td> <td data-bbox="1012 1082 1225 1246">Taux / Barème</td> </tr> <tr> <td data-bbox="465 1246 788 1343">Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</td> <td data-bbox="788 1246 1012 1343">Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td data-bbox="1012 1246 1225 1343">4.00 % maximum</td> </tr> </table>	Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème	Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	4.00 % maximum	<table border="1" data-bbox="1256 1082 2016 1343"> <tr> <td data-bbox="1256 1082 1579 1246">Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</td> <td data-bbox="1579 1082 1803 1246">Assiette</td> <td data-bbox="1803 1082 2016 1246">Taux / Barème</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1256 1246 1579 1343">Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</td> <td data-bbox="1579 1246 1803 1343">Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td data-bbox="1803 1246 2016 1343">4.00 % maximum</td> </tr> </table>	Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème	Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	4.00 % maximum
Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème												
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	4.00 % maximum												
Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème												
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	4.00 % maximum												

	<table border="1"> <tr> <td>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																												
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
		<table border="1"> <tr> <td>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</td> <td>Valeur liquidative x Nombre de parts</td> <td>Néant</td> </tr> </table> <p><i>Commissions de souscription et de rachat du fonds maître :</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i></th> <th><i>Assiette</i></th> <th><i>Taux / Barème</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i></td> <td><i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i></td> <td><i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i></td> </tr> <tr> <td><i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i></td> <td><i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i></td> <td><i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i></td> </tr> <tr> <td><i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i></td> <td><i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i></td> <td><i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i></td> </tr> <tr> <td><i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i></td> <td><i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i></td> <td><i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i></td> </tr> </tbody> </table>	Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / Barème</i>	<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>	<i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>	<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>	<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>												
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant																																				
<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / Barème</i>																																				
<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>																																				
<i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>																																				
<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>																																				
<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Class F Capitalisation EUR : Néant</i>																																				
Frais facturés à l'OPCVM	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais facturés à l'OPCVM</th> <th>Assiette</th> <th>Taux /barème</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Frais de gestion financière</td> <td>Actif net</td> <td><u>1.886 % TTC</u> Taux maximum</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais administratifs externes à la société de gestion</td> <td>Actif net</td> <td><u>0.114% TTC</u> Taux maximum</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)</td> <td>Actif net</td> <td><u>Néant</u></td> </tr> </tbody> </table>		Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème	1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>1.886 % TTC</u> Taux maximum	2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<u>0.114% TTC</u> Taux maximum	3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	<u>Néant</u>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais facturés à l'OPCVM</th> <th>Assiette</th> <th>Taux /barème</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Frais de gestion financière</td> <td>Actif net</td> <td><u>1.576 % TTC</u> Taux maximum</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Frais administratifs externes à la société de gestion</td> <td>Actif net</td> <td><u>0.104% TTC</u> Taux maximum</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Frais indirects maximum</td> <td>Actif net</td> <td><u>0,32%</u></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Commissions de mouvement</td> <td>Prélèvement sur</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table>		Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème	1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>1.576 % TTC</u> Taux maximum	2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<u>0.104% TTC</u> Taux maximum	3	Frais indirects maximum	Actif net	<u>0,32%</u>	4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur	Néant
	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème																																			
1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>1.886 % TTC</u> Taux maximum																																			
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<u>0.114% TTC</u> Taux maximum																																			
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	<u>Néant</u>																																			
	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème																																			
1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>1.576 % TTC</u> Taux maximum																																			
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<u>0.104% TTC</u> Taux maximum																																			
3	Frais indirects maximum	Actif net	<u>0,32%</u>																																			
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur	Néant																																			

4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	La part des frais de gestion variables représentera 20% maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis). Frais de gestion variables plafonnés annuellement à 2,45% de l'actif net.

		chaque transaction	
5	Commission de surperformance	Actif net	<u>Néant</u>

Frais facturés à l'OPCVM Maître :

<i>Frais facturés à l'OPCVM maître</i>	<i>Assiette</i>	<i>taux/ barème</i>
<i>Frais de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>Class F : 0% TTC maximum</i>
<i>Autres frais de fonctionnement y compris la commission de la société de gestion et la taxe d'abonnement</i>		<i>0,30 % (auquel s'ajoute 0,01% de taxe d'abonnement et 0,01% d'autres frais) p.a. calculés trimestriellement sur la base de l'actif net moyen du compartiment au cours du trimestre considéré TTC p.a calculés quotidiennement sur la base de l'actif net du compartiment. La commission doit être versée au cours du mois suivant la fin du trimestre.</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>